

## REGLEMENT SPORTIF

### 27<sup>ème</sup> édition des Semelles de Vent

**Organisation :** L'association « Courir en Ardenne »

Organise le Dimanche 26 avril 2026 la 27<sup>me</sup> édition des « Semelles de Vent » :

10 km label bronze (U18 et plus)

**Départ :** 10 h 00 Parc des Expositions de Charleville-Mézières

**Arrivée :** jugée au Parc des Expositions de Charleville-Mézières

**Postes de ravitaillement :** conforme à la réglementation générale des courses hors stade.

**Contrôles :** effectués par les organisateurs sur le parcours. Tout participant non pointé à l'un des contrôles sera retiré des classements.

**Participation – licence – PPS :** subordonnée à la présentation d'une licence FFA 2025-2026 et pour les non licenciés d'un PPS valide 2026

**Engagement et tarifs différenciés :**

10km :10€ (licenciés FFA) – non licenciés : 12€

Inscriptions en ligne sur « [ledossard.com](http://ledossard.com) » accessible également depuis le site

« [sedan-charleville.fr](http://sedan-charleville.fr) » rubrique « Semelles de Vent » du 1 janvier 0h00 au 25 avril

23h59

**Annulation – remboursement :** aucun remboursement ne sera opéré pour quelques motifs que soit.

**Résultats :** affichés sur panneaux pour validation et communiqués sur les réseaux sociaux Facebook "courir en Ardenne" et site web [sedan-charleville.fr](http://sedan-charleville.fr)

**Dossards :** remis sur place de 8h00 à 9h30 au Parc des Expositions et portés en leur intégralité sur la poitrine (prévoir 4 épingles). Tout concurrent non porteur du dossard officiel sera stoppé.

**Accompagnateurs :** tout accompagnateur est interdit sur le parcours ainsi que bicyclettes, rollers, trottinettes et autres engins mécaniques, à moteur ou électriques.

**Récompenses :** les primes seront versées en fonction du barème par virement.

**Assurances :** Les organisateurs sont couverts (responsabilité civile-défense) par une police souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ». Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Responsabilités :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, de pertes, détériorations qui pourraient survenir lors de cette manifestation sportive.

**Droit à l'image :** Les participants acceptent la publication de leur nom dans les résultats qui seront diffusés (FFA, médias, réseaux sociaux...) et l'utilisation de leur image à titre sportif, promotionnel non commercial

**Acceptation :** tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté toutes les clauses.